

***Séance extraordinaire du
Conseil scolaire fransaskois***

Le vendredi 10 janvier 2014 (13 h)

Siège social du CÉF

Regina

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Élisabeth Perreault, Région n° 9 de l'école St-Isidore
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde
Simone Couture, Région n° 2 de La Vieille
Papi Tshiswaka, Région n° 3 de Regina
André Denis, Région n° 4 de l'école Providence
Yvan LeBel, Région n°5 de Saskatoon (à partir de Lethbridge, AB)
Denis Marchildon, Région n° 6 de Zenon Park

Les membres suivants du Conseil sont absents :

Poste vacant, Région n° 7 de Prince Albert
Michèle Bossé, Région n° 8 des Battlefords

Les membres suivants du personnel sont présents :

Ronald Ajavon, surintendant des affaires et trésorier, CÉF
Frankie LaClare, directrice adjointe de l'éducation, CÉF
Andrée Myette, directrice des communications, CÉF
Michelle Arseneault, secrétaire générale du CSF

La secrétaire du CSF confirme la présence des membres du CSF de la tenue de la séance extraordinaire du 10 janvier 2014 à l'exception de la conseillère Michèle Bossé pour des raisons exceptionnelles.

I OUVERTURE

1.1 Bienvenue et pensée du jour

La présidence constate le quorum et appelle à l'ordre la séance extraordinaire à 13 h.

La vice-présidence Simone Couture assume la présidence de cette séance telle que mandaté par le CSF.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 10 janvier 2014

14.010 JOSEPH POIRIER : Que l'ordre du jour du 10 janvier 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté

II DIRECTIONS DU CONSEIL

2.1 DÉCISIONS

2.1.1 Avis juridique – Lloydminster

14.011 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF reporte sa décision à la fin de cette séance.

Adopté

2.1.2 Dossier – Ressources humaines

2.1.3 Avis juridique – présidence du CSF

14.012 ANDRÉ DENIS : Que le CSF se rencontre à huis clos à partir de 13 h 45.

Adopté

14.013 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF lève le huis –clos à partir de 17 h 12.

Adopté

14.014 YVAN LABEL : Que le CSF renvoie la résolution 13.553.

Adopté

14.015 ANDRÉ DENIS : Selon l'article 106 de la loi scolaire, le CSF délègue le mandat de la stabilisation du CÉF par rapport au secteur des ressources humaines, de l'administration, des finances et des relations internes et externes au comité de restructuration composé de la conseillère Simone Couture.

Adopté

2.1.4 Projets capitaux – Emprunts selon la réglementation du ministère de l'Éducation

14.016 ÉLIZABETH PERREAULT : que le CSF mandate le surintendant des affaires et trésorier de mettre en place le prêt des projets capitaux comme suit :

| Référence | Descriptions |
|-----------|---|
| (a) | Montant de prêt à solliciter = 401 689,75\$ |
| (b) | 105 000,00\$ pour le financement du projet de l'école Boréale – portative - Phase 2 296 789,75\$ pour le financement du projet : réparation du toit de Laval élémentaire |
| (c) | Le remboursement du prêt sera sur 5 ans |
| (d) | Le taux d'intérêt fixe annuel = 4,5% |
| (e) | Méthode de paiement est mensuel par prélèvement bancaire automatique |

Adopté

2.1.5 Member's Council, SSBA, 6 et 7 février 2014, Regina

14.017 JOSPEH POIRIER : que le CSF mandate les conseillers André Denis et Denis Marchildon à participer au Member's Council, SSBA, les 6 et 7 février 2014, Regina.

Adopté

2.1.1 Avis juridique – Lloydminster

14.018 SIMONE COUTURE : Considérant que la Charte de Lloydminster fournit actuellement un mécanisme qui permet aux résidents de Lloydminster en Alberta de voter et de se présenter au sein des conseils scolaires public et catholique, mais ne fait pas de dispositions similaires pour le CSF qui crée une iniquité ;

Considérant qu'un membre du Conseil scolaire réside actuellement à Lloydminster en Alberta ;

Considérant que ce membre actuel a accepté de ne pas exercer ses fonctions de conseiller scolaire ou de voter jusqu'à ce que cette question soit résolue ;

Et considérant que le CSF veut s'assurer que les droits du membre actuel du Conseil scolaire et les droits des résidents de Lloydminster en Alberta, aptes à voter ou à se présenter aux élections du CSF, soient respectés d'une manière équitable à ceux des autres conseils scolaires;

Il est donc proposé que :

1. des requêtes et des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et les autres parties concernées afin de clarifier et de confirmer que les résidents de Lloydminster en Alberta soient en mesure de voter et de se présenter aux élections du CSF;
2. autrement, le ministère de l'Éducation soit demandé de prendre toutes les actions nécessaires dès que possible pour s'assurer que les résidents de Lloydminster en Alberta sont en mesure de voter et de se présenter aux élections du CSF;
3. s'il n'y a pas d'autre choix, que le Conseil scolaire obtienne un avis juridique pour déterminer si un recours judiciaire serait souhaitable afin de clarifier les droits des résidents de Lloydminster en Alberta pour voter et se présenter aux élections du CSF.

Adopté

14.019 PAPI TSHISWAKA : Pour assurer une représentation de la région scolaire des Battlefords, que le CSF mandate le conseiller scolaire de la région scolaire de Providence ou de la région scolaire de Saskatoon d'assurer une surveillance générale de la région scolaire en question.

Adopté

- 14.020 ANDRÉ DENIS :** Que le CSF mandate les conseillères Simone Couture et Élizabeth Perreault et le secteur des communications du CÉF d'assurer les communications internes et externes.

Adopté

2.2 Direction stratégique

Sans objet.

2.3 Principes et élaboration de politiques et procédures administratives

Sans objet

III 3. Correspondance et points d'information

Sans objet

IV DÉLÉGATION ET PRÉSENTATION SPÉCIALES

Sans objet

V IDENTIFICATION DES POINTS EN DÉVELOPPEMENT POUR LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Sans objet

VI TOUR DE TABLE ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

6.1 Durée de la séance du 10 janvier 2014

- 14.021 PAPI TSHISWAKA :** Que le CSF accorde aux membres du CSF présents à cette séance des honoraires de plus de quatre heures.

Adopté

6.2 Prochaine séance

24 janvier 2014, Regina, 9 h

6.3 Levée de la séance du 10 janvier 2014

- 14.022 JOSEPH POIRIER :** Que le CSF lève la séance à 18 h 20.

Adopté

Présidence

Secrétaire